



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Masseurs kinesitherapeutes

Question écrite n° 39295

Texte de la question

M Jean-Claude Gaudin fait part a Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, des reactions unanimement negatives provoquees par les conclusions du rapport de MM Albert et Heuleu sur les problemes de la profession de masseur-kinesitherapeute. Il lui demande quelles dispositions elle compte prendre en accord avec le ministre des affaires sociales : 1o pour qu'il soit mis fin a l'absence de convention nationale, cette situation datant d'aout 1986 ; 2o pour la reevaluation de la lettre cle AMM, bloquee depuis fevrier 1986 ; 3o pour le deblocage des frais de sante ; 4o pour, plus generalement, arreter la pauperisation des kinesitherapeutes et reunir les conditions indispensables a la qualite des soins.

Données clés

Auteur : [M. Gaudin Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39295

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1622